



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## professions de santé

Question au Gouvernement n° 1508

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Antoine Léonetti.

M. Jean-Antoine Léonetti. Ma question s'adresse à Mme Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale. Madame la secrétaire d'Etat, vous venez d'entrer en fonction et il y a un dossier auquel il est impératif de s'attaquer de toute urgence. La disparition des gynécologues médicaux est programmée. Seuls subsisteront dans peu de temps les gynécologues-obstétriciens, dont nous savons qu'ils exercent en fait une autre spécialité puisqu'ils réalisent des accouchements et opèrent les malades.

Les gynécologues médicaux, le plus souvent des femmes, qui travaillent pour des femmes, sont des acteurs majeurs de la santé, vous le savez. Ils ont fait beaucoup pour améliorer la condition féminine, ils ont dépisté efficacement les cancers féminins, conseillé les femmes en matière de contraception, et ils jouent un rôle important dans l'éducation sanitaire des femmes.

On ne peut une fois de plus accuser l'Europe de cette harmonisation car rien ne s'oppose, sur le plan légal, à ce que cette spécialité soit exercée sur le territoire national. Les 300 000 femmes françaises qui ont signé une pétition pour demander le maintien de cette spécialité s'adressent à vous en tant que ministre et en tant que femme pour vous demander des mesures concrètes à même d'apaiser leur inquiétude légitime.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale.

Mme Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale. Monsieur le député, une émotion légitime s'est répandue en France à l'annonce que la gynécologie médicale disparaîtrait. Or il n'en est rien. (« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)

A plusieurs reprises, dans cette assemblée, Bernard Kouchner a été conduit à préciser qu'il n'était pas question de supprimer la gynécologie médicale. Nicole Péry elle-même a affirmé que telle n'était pas notre intention. Quant à moi, je me suis, en arrivant au secrétariat d'Etat à la santé et à l'action sociale, emparée du dossier pour faire le point. (Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Oui, messieurs ! Pour faire le point !

Nous avons constaté qu'il n'y avait aucun risque de disparition des gynécologues médicales. La seule nouveauté réside dans le fait que les médecins généralistes bénéficieront d'une formation à la gynécologie. Il faut en effet savoir que nombre de femmes de notre pays n'accèdent pas à la consultation d'un gynécologue en ville et qu'elles ne consultent qu'un médecin généraliste. Il importe donc que les médecins généralistes puissent suivre ces femmes, qu'il s'agisse de leur santé, de leur développement dans la vie, de la contraception, de la ménopause, de leur accompagnement vers l'accouchement et la gynécologie-obstétrique.

Pour reconforter, pour rassurer les gynécologues qui s'émeuvent, un certain nombre de postes supplémentaires ont été ouverts pour permettre la formation de spécialistes en gynécologie médicale et en gynécologie-obstétrique. Ce seront 30 postes qui auront été ouverts en 1999 et 30 autres le seront en 2000. Rappelons au passage que la plupart des étudiants en médecine qui s'orientent vers cette discipline sont des femmes. Les inquiétudes devraient en conséquence s'apaiser, mais je sais que beaucoup de praticiennes restent inquiètes - l'information est allée très loin dans nos départements.

Un groupe de travail a été constitué à mon ministère. (Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Ce groupe associe les syndicats des gynécologues médicaux. Des processus d'amélioration de la maquette de formation sont en cours. J'ai bon espoir que, dans les semaines qui viennent, nous aboutissions à un accord formel avec les syndicats des gynécologues médicaux. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Leonetti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1508

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et action sociale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 octobre 1999, page 6853

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 octobre 1999